La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2012

Les résultats de l'année

Direction de l'information sur le travail

Août 2013

UN QUÉBEC POUR TOUS

Travail Québec

La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2012

Les résultats de l'année

Par Alexis Labrosse, avec la collaboration de Richard Brousseau et Chloé Juneau-Speth, de la Direction de l'information sur le travail

---

Le ministère du Travail du Québec fait un suivi systématique des clauses salariales qui figurent dans les conventions collectives dont la taille minimale de l'unité de négociation est de 50 salariés dans le cas des cols blancs et de 100 salariés dans celui des cols bleus[1]. Le taux de croissance des salaires est mesuré pour l'emploi modal de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de l'effectif visé. Quand l'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire basés sur l'expérience ou le mérite, c'est le taux de salaire maximal qui sert à faire le calcul des indicateurs. Les méthodes de calcul et les concepts utilisés sont décrits en détail dans les notes techniques à la dernière section du présent document.

ISBN : 978-2-550-68645-3

1 Pour plus détails, référez vous à la section « notes techniques » à la page 23.

Table des matières

Les résultats de l'année 5

Les changements apportés au fichier des conventions collectives du ministère du Travail en 2012 6

La croissance salariale observée dans les renouvellements de conventions collectives intervenus au Québec en 2012 7

La durée d'application des clauses salariales 7

La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés 8

La croissance des taux de salaire réels 10

La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire 10

L'évolution des taux de salaire négociés 11

Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique 12

La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur 13

La ventilation de la croissance annuelle de la rémunération 13

La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'activité économique 15

La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'origine, privé et public 16

Conclusion 17

ANNEXE 18

Notes techniques 23

1. Types de mesures 23

2. Unités de négociation 23

3. Classes salariales 24

4. Taux de salaire versé 25

5. Méthodes de calcul 25

6. Révision des données 27

Liste des tableaux

Tableau 1 - Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2012 (%) 5

Tableau 2 - Les principales conventions collectives ajoutées au fichier du ministère du Travail en 2012 6

Tableau 3 - Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale -- Renouvellements intervenus en 2012 7

Tableau 4 - Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention -- Renouvellements intervenus en 2012 8

Tableau 5 – Distribution en pourcentage (%) des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention -- Renouvellements intervenus en 2012 10

Tableau 6 - Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2012 12

Tableau 7 - Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec -- Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2007-2014, en pourcentage 14

Tableau 8 - Taux d'augmentation (%) annuelle du salaire horaire selon le secteur d'activité en 2012 -- Ensemble des conventions collectives en vigueur en décembre 15

Tableau 9 - Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2007-2012, en pourcentage 18

Tableau 10 - Nombre de conventions collectives selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2007-2012 18

Tableau 11 - Nombre de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2007-2012 19

Tableau 12 - Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et d'origine par année de renouvellement, 2007-2012, en pourcentage 19

Tableau 13 - Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine -- Ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec, 2005-2012, en pourcentage 21

Liste des graphiques

Graphique 1 - Croissance annuelle des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur et l'année de renouvellement 11

Graphique 2 - Évolution annuelle du taux de salaire versé aux syndiqués du Québec selon le secteur d'origine, 2007-2014, en pourcentage 16

Les résultats de l'année

Les clauses salariales contenues dans les conventions collectives de compétence provinciale déposées au ministère du Travail ainsi que certaines conventions de compétence fédérale visant des salariés au Québec font l'objet de la présente étude.

Les données analysées par le ministère du Travail concernant les renouvellements de conventions collectives intervenus en 2012 montrent une hausse annuelle moyenne de 2,5 % des taux de salaire durant l'application des clauses salariales (tableau 1). Elles ont été compilées à partir de 194 renouvellements touchant 53 209 salariés (tableau 2). Par ailleurs, le tableau 3 indique que la grande majorité (32 623, 61,3 %) des salariés visés par un renouvellement en 2012 se trouvent dans le secteur privé. Dans ce secteur, les conventions collectives renouvelées affichent une hausse annuelle moyenne de 2,3 %, comparativement à 2,7 % dans le secteur public.

Tableau 1
Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2012[2] (%)

Salariés visés	Croissance annuelle moyenne dans les règlements intervenus au cours de l'année	Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur
Ensemble des salariés	**2,5**	**1,9**
Salariés du secteur privé	**2,3**	**2,4**
Salariés du secteur public	**2,7**	**1,6**

Dans l'univers de notre étude, à savoir toutes les conventions collectives comportant des clauses salariales en vigueur à la fin de 2012, soit 928, on constate que 960 408 travailleurs ont obtenu une hausse salariale de 1,9 %, en comparaison de 1,6 % l'année précédente (tableau 2.1). Toujours en ce qui concerne l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2012, les salariés du secteur privé, qui représentent plus du tiers (351 306 sur 960 408, 36,6 %) de l'effectif total, ont obtenu une hausse salariale de 2,4 % et ceux du secteur public, 1,6 %.

2 Les données de tous les tableaux et graphiques de ce document proviennent de la base de données ICTSN du ministère du Travail du Québec. Elles sont provisoires pour l'année 2012 et au-delà.

Les changements apportés au fichier des conventions collectives du ministère du Travail en 2012

En 2012, les clauses salariales de 262 conventions collectives ont été ajoutées à la base de données du ministère du Travail, dont dix constituaient des conventions initiales[3]. En outre, les clauses salariales de 252 renouvellements[4] de conventions collectives, dont 194 ont été signés en 2012, ont été traitées au cours de l'année. Enfin, la hausse du salaire minimum de 9,65 $ à 9,90 $ l'heure, en vigueur depuis le 1er mai 2012, a nécessité la mise à jour de quelque 160 dossiers. Voici la liste des conventions collectives touchant 500 salariés et plus dont les clauses salariales ont été ajoutées à la base de données du Ministère en 2012 :

Tableau 2
Les principales conventions collectives ajoutées au fichier du ministère du Travail en 2012

Nom de l'employeur ou de la partie patronale	Nombre de salariés
Société de transport de Montréal (3 unités de négociation)	**7 974**
Corporation des entrepreneurs en entretien ménager du Québec	**2 780**
Ville de Montréal	**2 392**
Université McGill, James administration building	**1 541**
Secrétariat du Conseil du trésor du Canada	**1 372**
Réseau de transport de la Capitale	**930**
Commission scolaire Crie	**910**
Les caisses et centres Desjardins du Saguenay-Lac-Saint-Jean	**803**
Waterville T.G. inc.	**775**
Domtar inc., usine de Windsor	**730**
Groupe Volvo Canada inc. (division Prévost)	**700**
3428826 Canada ltd Hôtel Reine Elizabeth	**692**
Ville de Laval	**644**
Ville de Lévis	**624**
Provigo Québec inc., centres de distribution de Boucherville et de Ville Saint-Laurent	**588**
Mabe Canada inc.	**543**

3. Il faut mentionner qu'il est impossible de calculer l'augmentation annuelle moyenne pour la durée totale des conventions collectives initiales car elles ne contiennent pas de taux de croissance la première année.
4. Pour les renouvellements survenus durant les années antérieures mais traités en 2012, les données historiques sont ajustées en conséquence.

La croissance salariale observée dans les renouvellements de conventions collectives intervenus au Québec en 2012

Dans la présente section, la croissance salariale observée dans les conventions renouvelées en 2012 est analysée au moyen d'un indicateur qui mesure la hausse annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de celles-ci.

On note que l'augmentation annuelle moyenne obtenue par les salariés en 2012 a été de 2,5 % (tableau 3), comparativement à 1,4 % en 2011. La croissance salariale a été calculée à partir du renouvellement de 194 conventions collectives touchant 53 209 salariés.

La durée d'application des clauses salariales

Les données présentées au tableau 3, concernant les renouvellements intervenus en 2012, montrent que la durée moyenne des clauses salariales est de 60 mois, soit trois mois de plus que la durée moyenne observée en 2011. De fait, plus des trois quarts (76,8 %) des conventions renouvelées en 2012 avaient une durée de plus de 36 mois, tout comme en 2011 (77,7 %).

Tableau 3
Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale -- Renouvellements intervenus en 2012

Durée des clauses salariales	Taux (%) de croissance annuel moyen	Durée moyenne en mois	Nombre de conventions	Nombre de salariés
Ensemble (toute durée)	2,5	60	194	53 209
12 mois ou moins	5,0	10	3	465
24 mois	1,2	24	7	969
De 25 à 35 mois	1,4	29	7	808
36 mois	3,4	36	28	6 818
Plus de 36 mois	2,3	66	149	44 149

Notons que les 149 ententes renouvelées qui s'échelonnent sur plus de 36 mois ont une durée moyenne de plus de cinq ans (66 mois). Ces dernières, communément appelées de longue durée, regroupent 44 149 salariés, soit la très grande majorité (83 %) des salariés concernés par un renouvellement en 2012. La croissance salariale annuelle moyenne observée s'établit à 2,3 %, soit 0,8 point de pourcentage de moins que dans les conventions renouvelées dont les clauses salariales s'échelonnent sur une durée de 36 mois ou moins[5].

5. Cette donnée ne figure dans aucun des tableaux du présent document.

Par ailleurs, 28 des conventions renouvelées en 2012 s'appliquent sur une période de 36 mois. Elles touchent 6 818 salariés (12,8 % de l'ensemble) et comprennent une augmentation moyenne de salaire de 3,4 % par année.

La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés

Tableau 4

Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention -- Renouvellements intervenus en 2012

Salariés visés	Nombre de conventions	Nombre de salariés	Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel (%)
Ensemble des salariés	194	53 209	2,5	-0,2
Salariés cols bleus	143	39 441	2,5	-0,3
Salariés cols blancs	51	13 768	2,5	0,3
Salariés bénéficiant d'une indexation au coût de la vie	23	8 811	2,4	0,1
Salariés ne bénéficiant pas d'une indexation au coût de la vie	171	44 398	2,5	-0,2
Salariés du secteur public municipal	11	13 280	2,6	0,6
Salariés du secteur public provincial	18	5 860	1,8	-0,5
Salariés du secteur public fédéral	2	1 446	6,8	4,5
Salariés de l'ensemble du secteur public	31	20 586	2,7	0,5
Salariés du secteur privé de la production de bien	78	15 729	2,1	0,3
Salariés du secteur privé de la production de service	85	16 894	2,5	-0,8
Salariés d'une petite unité de négociation privée (moins de 200 salariés)	123	14 832	2,3	-0,5
Salariés d'une moyenne unité de négociation privée (de 200 à 499 salariés)	32	10 180	2,4	-0,4
Salariés d'une grande unité de négociation privée (500 salariés et plus)	8	7 611	2,4	-1,0
Salariés de l'ensemble du secteur privé	163	32 623	2,3	-0,6

Le tableau 4 présente la croissance nominale et réelle des salaires dans les conventions renouvelées en 2012 selon la catégorie de salariés, le secteur d'origine, le type de produits (secteur privé), ainsi que la taille

de l'unité de négociation (secteur privé). On note en premier lieu que près des trois quarts (39 441 sur 53 209, 74,1 %) des salariés concernés par les renouvellements en 2012 sont des cols bleus. Ces derniers ont bénéficié d'une augmentation moyenne de 2,5 % par année de leur taux de salaire, tout comme les cols blancs.

Par ailleurs, les salariés du secteur public qui ont renouvelé leur convention collective en 2012, ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,7 % de leurs salaires. Ces renouvellements touchent 31 ententes écrites (environ 16 % de l'ensemble), mais une proportion nettement plus élevée de salariés (38,7 %, 20 586 salariés). En outre, 18 des 31 conventions recensées et renouvelées dans le secteur public touchent les salariés du secteur provincial dont la hausse annuelle moyenne se chiffre à 1,8 %.

Le secteur public provincial regroupe, entre autres, le sous-secteur de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux. Dans le premier sous-secteur, sept renouvellements visant 3 479 salariés ont été intégrés à notre base de données en 2012. Deux de ces renouvellements concernent des unités de négociation dans les commissions scolaires (1 198 salariés), tandis que les autres impliquent les universités de Sherbrooke (trois unités de négociation, 640 salariés), de McGill et de l'École nationale d'administration publique. Dans le second sous-secteur, cinq renouvellements ont été enregistrés en 2012 et visaient quelque 700 salariés. Il s'agit de ceux de l'Institut national de santé publique du Québec (3 unités de négociation) et de Héma-Québec (deux unités).

Dans le sous-secteur des entreprises publiques québécoises, il y a eu deux renouvellements en 2012, soit ceux de quelque 900 salariés de la Société des loteries du Québec. Quelques organismes relevant du gouvernement québécois ont également renouvelé leur convention collective en 2012, soit l'Agence de revenu du Québec (164 salariés), la Société immobilière du Québec (462 salariés) et le Centre communautaire juridique de Montréal (249 salariés).

Par ailleurs, en ce qui concerne l'administration publique locale (secteur municipal), onze renouvellements de conventions collectives ont été répertoriés, dont ceux des Sociétés de transport de Montréal (trois unités, 7 974 salariés) et de la Capitale (930 salariés) ainsi que de la Ville de Montréal (2 392 salariés) et de Laval (644 salariés). Les 13 280 salariés visés par ces onze renouvellements ont obtenu une hausse salariale de 2,6 % par année.

Dans le secteur public fédéral, la hausse plus prononcée (6,8 %) provient essentiellement du renouvellement d'une convention s'appliquant à 1 372 professionnels de l'architecture, de l'urbanisme, du génie et de l'arpentage.

Quant au secteur privé, les conventions renouvelées en 2012 indiquent des hausses annuelles moyennes de 2,3 %. Cependant, la hausse est plus marquée dans le cas de la production de services (2,5 %) que dans celui des biens (2,1 %).

Toujours dans le secteur privé, les salariés faisant partie de petites unités de négociation, c'est-à-dire celles en comptant moins de 200, ont obtenu une hausse moyenne de 2,3 % en 2012, comparativement à 2,4 % dans les unités de négociation de taille moyenne (de 200 à 499 salariés) et dans celles de grande taille (500 salariés et plus).

Enfin, des clauses d'indexation au coût de la vie ont été négociées dans seulement 23 conventions renouvelées en 2012, qui ont touché 8 811 salariés. Ces derniers, qui disposaient d'une clause de protection contre la hausse des prix, ont obtenu une hausse moyenne de 2,4 % par année en dollars courants. Les

quelque 44 000 syndiqués sans clause d'indexation ont pour leur part reçu une augmentation moyenne de 2,5 %.

La croissance des taux de salaire réels

Le tableau 4 présente aussi la croissance des taux de salaire réels pour la durée des conventions renouvelées en 2012. Ce taux mesure la variation nette des taux de salaire en tenant compte des effets négatifs de l'inflation sur le pouvoir d'achat des salariés. L'évolution de l'indice des prix à la consommation établi pour l'ensemble du Québec est utilisée pour réajuster les salaires nominaux dans chacune des conventions afin d'obtenir les hausses réelles.

Une fois pris en compte les effets de l'inflation, les clauses salariales de l'ensemble des conventions renouvelées en 2012 procurent un gain réel négatif de -0,2 % aux salariés concernés pour la durée de ces clauses. C'est donc dire que, selon les prévisions[6], les hausses nominales de salaire prévues dans les conventions sont légèrement inférieures au taux de croissance de l'inflation durant la période à l'intérieur de laquelle ces hausses sont applicables. Dans le secteur public, on observe ainsi un taux de croissance réel de 0,5 %, comparativement à -0,6 % dans l'ensemble du secteur privé.

La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire

Tableau 5

Distribution en pourcentage (%) des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention -- Renouvellements intervenus en 2012[7]

Tranche d'augmentation	Ensemble des secteurs	Secteur privé de la production de biens	Secteur privé de la production de services	Ensemble du secteur privé	Secteur public provincial	Secteur public municipal	Ensemble du secteur public[1]
0 % et moins	2,3	6,6	1,0	3,7	--	--	--
0,1 à 1,9 %	20,6	23,8	23,3	23,6	54,5	0,0	15,9
2 à 2,9 %	51,1	50,2	36,4	43,1	41,9	80,4	63,8
3 à 3,9 %	21,1	17,0	34,6	26,1	1,9	--	13,2
4 % et plus	5,0	2,4	4,7	3,6	1,7	0,0	7,2

Le tableau 5 montre la répartition en pourcentage des salariés selon le niveau de croissance des taux de salaire négociés lors des renouvellements en 2012. Un peu plus de la moitié (51,1 %) de l'ensemble des salariés profitent d'une hausse annuelle se situant entre 2 et 2,9 %. La part de ces salariés dans les secteurs privé et public est respectivement de 43,1 et 63,8 %. Environ le cinquième d'entre eux, soit 20,6 %,

6. Les prévisions d'inflation du Mouvement Desjardins sont utilisées pour les périodes s'étendant au-delà des données fournies par Statistique Canada. En l'occurrence, pour le Québec, ces prévisions se situent à 2,1 % en 2013, 2 % en 2014, 2,1 % en 2015 et 2 % en 2016 et en 2017.

7 . Le total inclut les données de deux conventions renouvelées dans le secteur public fédéral.

ont obtenu des augmentations annuelles qui varient de 0,1 à 1,9 % par année. Cette classe d'augmentation annuelle rassemble 15,9 % des salariés du secteur public et près du quart (23,6 %), ceux du secteur privé. On remarque aussi que c'est dans le sous-secteur public provincial que l'on retrouve la plus grande part (54,5 %) de salariés dans cette tranche d'augmentation.

Par ailleurs, la part des salariés qui bénéficient d'une hausse entre 3 et 3,9 % est de 21,1 % pour l'ensemble des salariés, mais s'élève à 34,6 % dans le secteur privé de la production de service, comparativement à seulement 1,9 % dans le secteur public provincial.

Les données indiquent que 5 % de l'ensemble des salariés profitent d'une augmentation supérieure à 4 %, dont 3,6 % pour ceux du secteur privé et 7,2 % pour ceux du secteur public. Enfin, moins de 4 % des salariés ont subi un gel ou une diminution salariale dans les conventions renouvelées dans le secteur privé en 2012.

L'évolution des taux de salaire négociés

Graphique 1
Croissance annuelle des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur et l'année de renouvellement

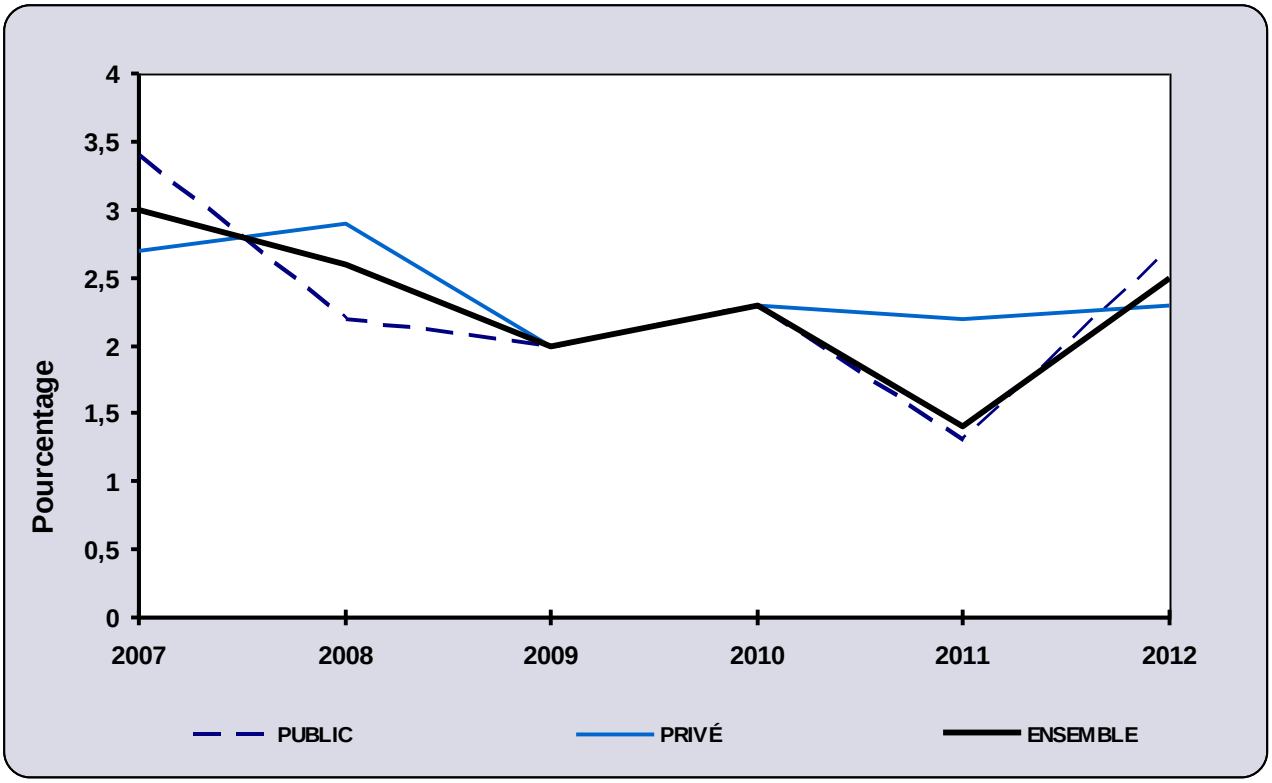

Le graphique 1 illustre l'évolution, depuis 2007, des taux de croissance annuelle des salaires, par année de renouvellement, selon le secteur d'origine. Dans le secteur privé, on remarque une baisse de près de un point de pourcentage entre 2008 et 2009, suivie d'une légère remontée au cours des années suivantes. Le secteur public, quant à lui, a connu de plus fortes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, durant ces années.

Le plus faible taux de croissance du salaire est associé à l'année 2011, surtout à cause des données du secteur public. L'année 2011 présente effectivement le taux le moins élevé (1,4 % pour l'ensemble des salariés) des six dernières années, alors que l'inverse s'est produit en 2007 (3 %). On note aussi que les augmentations annuelles moyennes prévues dans les conventions collectives du secteur privé diffèrent souvent de celles du secteur public. De fait, elles étaient supérieures dans le secteur privé en 2008 et 2011, égales en 2009 et 2010 et inférieures au cours des deux autres années.

Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique

Le tableau 6 présente les taux de croissance dans les conventions renouvelées en 2012 selon les grands secteurs d'activité économique. Les données détaillées, pour les années 2007 à 2012, en ce qui concerne chacun des secteurs et des sous-secteurs d'activité sont présentées au tableau 12 de l'annexe.

Tableau 6
Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2012

Salariés visés	Croissance annuelle (%)	Nombre de conventions	Nombre de salariés
Ensemble des salariés	2,5	194	53 209
Salariés du secteur primaire	3,1	7	1349
Salariés du secteur manufacturier	2,0	70	14 261
Salariés du secteur de la construction	2,5	1	119
Salariés du secteur des services	2,6	116	37 480
Salariés du secteur privé	2,3	163	32 623
Salariés du secteur public	2,7	31	20 586

En 2012, c'est dans le secteur des services que l'on observe le plus grand nombre de renouvellements, soit 116. Les 37 480 salariés de ce secteur, qui représentent environ 70 % de l'effectif visé par un renouvellement en 2012, ont obtenu une augmentation moyenne de 2,6 % par année, en hausse de plus de un point de pourcentage par rapport à l'année 2011 (1,3 %). Il faut souligner que ces renouvellements visent en majorité (20 586 sur 37 480, 54,5 %) les salariés du secteur public et parapublic (éducation, santé et services sociaux).

Au regard des industries manufacturières, 70 ententes écrites touchant 14 261 salariés ont été renouvelées en 2012. Ces salariés ont obtenu une augmentation annuelle de 2 % pour la durée de leur convention, soit 0,6 point de pourcentage de moins que celle du secteur des services, et un demi point de moins que celle de l'ensemble des secteurs d'activité (2,5 %). C'est d'ailleurs la deuxième année de suite depuis 2007 que l'on observe des augmentations salariales supérieures à 2 % dans ce secteur.

Enfin, c'est le secteur primaire qui affiche les plus hauts taux de croissance annuelle de ses salaires en 2012 avec 3,1 %. Toutefois, cela ne concerne que six renouvellements survenus dans le sous-secteur des mines

et carrières et un dans l'agriculture et s'appliquent à un peu plus de 1 300 travailleurs. Mentionnons qu'une seule convention du secteur de la construction a été reconduite en 2012 et concernait 116 salariés.

La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur

La ventilation de la croissance annuelle de la rémunération

La présente section fait état de la croissance salariale dans toutes les conventions collectives en vigueur en fin d'année civile, peu importe l'année de leur signature. L'indicateur utilisé est l'augmentation salariale en vigueur en décembre pour l'ensemble des salariés visés par une convention par rapport au taux en vigueur le même mois de l'année précédente.

Le tableau 7 présente cet indicateur pour les années 2007 à 2014 en fonction de diverses variables. En 2012, le nombre de conventions ayant une clause salariale en vigueur en décembre, toujours selon notre univers d'analyse, s'établissait à 928 et touchaient 960 408 salariés. En décembre 2012, les clauses salariales des conventions collectives en vigueur comportaient une augmentation de 1,9 % par rapport à décembre 2011, en hausse de trois dixièmes de point de pourcentage. Ces augmentations nominales se traduisent pour l'ensemble des salariés, si l'on tient compte de l'inflation observée et prévue, par des gains réels négatifs de -0,2 % en 2012[8].

Le tableau 2.1 fait également état des augmentations salariales selon la taille des unités de négociation. Dans le secteur public en 2012, les salariés des unités de grande taille (500 salariés et plus) ont obtenu des augmentations salariales de 1,5 %, comparativement à 2,1 % pour ceux des unités de taille moyenne (200 à 499) et à 1,9 % pour ceux des unités de petite taille. À l'exception de l'année 2010, toujours dans le secteur public, on observe de plus fortes hausses dans les petites et moyennes unités que dans les grandes. Notons cependant que les salariés des petites et moyennes unités ne représentent en moyenne qu'environ 5 % du total des salariés du secteur public de 2007 à 2011 et 4 % en 2012.

Dans l'ensemble du secteur privé, on constate en 2012 que les augmentations salariales se chiffraient à 2,4 %, tout comme en 2011. Cependant, les hausses salariales obtenues par les grandes unités sont constamment supérieures à celles des autres tailles.

8. Ces données ne figurent dans aucun tableau de la présente étude.

Tableau 7
Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec
-- Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2007-2014, en pourcentage

Type de salariés	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ensemble des salariés	2,3	2,3	2,3	2,4	1,6	1,9	1,9	1,8
Salariés cols bleus	2,6	2,7	2,7	2,5	2,4	2,4	2,3	2
Salariés cols blancs	2,1	2,0	2,0	2,3	1,1	1,6	1,8	1,7
Salariés de l'ensemble du secteur public	2,1	2,0	2,0	2,5	1,1	1,6	1,9	1,8
Salariés du secteur public municipal	1,1	2,0	2,2	2,6	2,5	1,5	1,8	1,8
Salariés du secteur public provincial	2,2	2,0	2,1	2,6	1,0	1,5	1,8	1,8
Salariés du secteur public fédéral	2,9	1,7	1,5	1,5	1,8	1,9	2,0	--
Salariés d'une petite unité de négociation (moins de 200 salariés)	2,4	2,5	2,2	2,3	2,1	1,9	2,1	2,2
Salariés d'une moyenne unité de négociation (de 200 à 499 salariés)	2,3	2,3	2,5	1,9	2,6	2,1	2,3	2,2
Salariés d'une grande unité de négociation (500 salariés et plus)	2,1	2,0	2,0	2,5	1,1	1,5	1,9	1,8
Salariés de l'ensemble du secteur privé	2,7	2,7	2,6	2,4	2,4	2,4	2,2	2,1
Salariés du secteur de la production de biens	2,2	2,2	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,2
Salariés du secteur de la production de services	2,3	2,7	2,7	2,4	2,5	2,4	2,2	2,1
Salariés d'une petite unité de négociation (moins de 200 salariés)	2,2	2,2	2,2	2,3	2,0	2,1	2,3	2,3
Salariés d'une moyenne unité de négociation (de 200 à 499 salariés)	2,4	2,4	2,0	2,0	1,9	2,2	2,1	2,0
Salariés d'une grande unité de négociation (500 salariés et plus)	2,9	2,9	2,9	2,5	2,6	2,5	2,2	2,1
Nombre de conventions collectives en vigueur en fin d'année, tous secteurs confondus	1 152	1 172	1 132	1 072	1 048	928	707	509
Nombre de salariés (en milliers) visés par les conventions collectives en vigueur en fin d'année, tous secteurs confondus	861,4	876,2	867,7	569,7	993,2	960,4	704,4	622,5

La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'activité économique

Les données du tableau 8 se réfèrent aux augmentations annuelles des taux de salaire réparties selon les grands groupes d'activité économique, de 2007 à 2014. Il importe de noter que les taux indiqués en 2013 et 2014 ne constituent pas des prévisions d'augmentation salariale pour les salariés du Québec, mais bien les taux d'augmentation inscrits dans les conventions où s'appliquent des clauses salariales au cours de ces deux années.

Tableau 8
Taux d'augmentation (%) annuelle du salaire horaire selon le secteur d'activité en 2012 -- Ensemble des conventions collectives en vigueur en décembre

Secteur d'activité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ensemble des salariés	**2,3**	**2,3**	**2,3**	**2,4**	**1,6**	**1,9**	**1,9**	**1,8**
Industries primaires	2,6	2,6	2,2	3,6	2,1	4,0	2,9	3,7
Industries manufacturières	2,2	2,2	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0
Construction[9]	3,1	3,0	3,0	2,6	2,5	2,5	ns	ns
Transport, communications et autres services	1,9	2,9	2,2	2	2,1	2,3	2,1	2,3
Commerce de gros et de détail	2,3	2,4	2,4	3,0	2,4	2,3	2,2	2,3
Finances, assurances et affaires immobilières	2,0	2,5	2,0	3,5	2,7	2,6	1,8	1,8
Services socioculturels, commerciaux et personnels	2,2	2,1	2,1	2,6	1,1	1,6	1,8	1,7
Administration publique	1,8	1,9	2,0	2,0	1,6	1,3	1,9	2,0
Secteur public	2,1	2,0	2,0	2,5	1,1	1,6	1,8	1,8
Secteur privé	2,7	2,7	2,6	2,4	2,4	2,4	2,1	2,1

En 2012, les augmentations annuelles ont varié de 1,3 % dans l'administration publique à 4 % dans les industries primaires. D'autre part, le meilleur taux de croissance annuelle en 2013, soit 2,9 %, est observé dans les industries primaires, suivies de celui du commerce de gros et de détail (2,2 %). En 2014, ce sont encore les industries primaires (le sous-secteur minier en particulier), qui se démarquent par une hausse de 3,7 %. Les autres secteurs affichent des taux variant entre 1,7 et 2,3 %. En outre, on observe que de 2007 à

9. Les données pour les années 2013 et 2014 ne sont pas significatives parce que les quatre principales conventions de ce secteur viennent à échéance le 30 avril 2013.

2010, les augmentations annuelles moyennes pour l'ensemble des salariés se maintiennent entre 2,3 et 2,4 %, alors qu'elles varient entre 1,6 et 1,9 % au cours des années suivantes.

La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'origine, privé et public

Enfin, le graphique 2 présente l'évolution des taux de salaire accordés en fin d'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 2007 à 2014, pour les secteurs public et privé ainsi que pour l'ensemble des salariés. On remarque que, durant toutes ces années, les augmentations de taux de salaire ont été plus élevées dans le secteur privé que dans le secteur public, sauf en 2010. De fait, la moyenne des taux de croissance[10] de 2007 à 2014 est estimé à environ 1,8 % dans le secteur public, comparativement à 2,5 % dans le secteur privé, tandis que la moyenne en ce qui concerne l'ensemble des salariés se chiffre à 2 %.

Graphique 2
Évolution annuelle du taux de salaire versé aux syndiqués du Québec selon le secteur d'origine, 2007-2014, en pourcentage

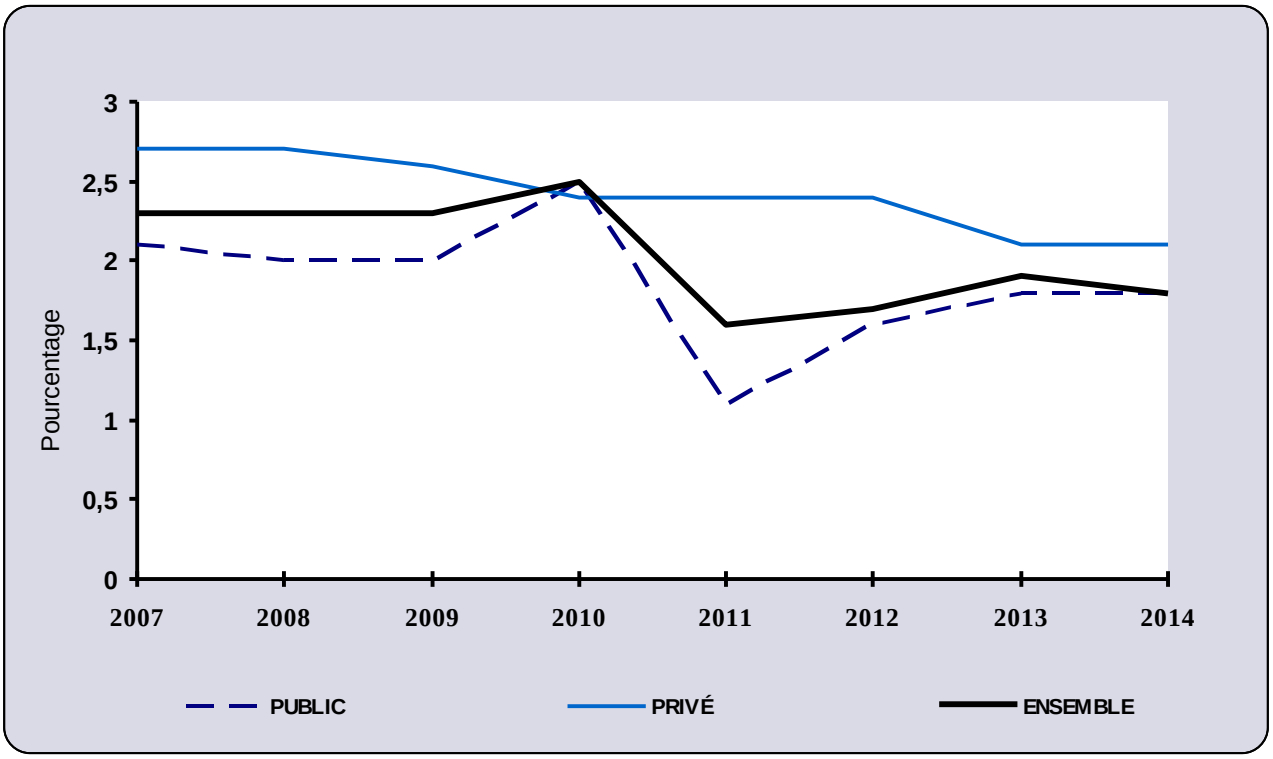

10. Moyenne pondérée par le nombre de salariés.

Conclusion

Les renouvellements de conventions collectives intervenus en 2012 ont donné lieu à une croissance annuelle moyenne du taux de salaire de 2,5 %. Il s'agit d'une hausse de plus de un point de pourcentage par rapport à l'année 2011 (1,4 %). Rappelons cependant que les données de 2011 étaient fortement influencées par les nombreux renouvellements survenus dans le secteur public. Ainsi, la croissance salariale dans les renouvellements du secteur privé s'élevait à 2,2 % en 2011, comparativement à 2,3 % en 2012.

Par ailleurs, les augmentations de salaire négociées dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2012 s'élevaient à 1,9 % par rapport au même moment l'année précédente. Les augmentations prévues en 2012 pour les salariés conventionnés paraissent inférieures à celles de l'ensemble des salariés du Québec (tous les salariés, qu'ils soient couverts par un syndicat ou non), lorsque comparées avec d'autres indicateurs tels que la rémunération hebdomadaire moyenne. Ainsi, selon l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada, la rémunération hebdomadaire moyenne, y compris les heures supplémentaires, a augmenté de 2,5 % au Québec en 2012[11]. Selon nos données, cela correspond toutefois presque au même taux accordé aux salariés conventionnés du secteur privé (2,4 %, tableau 7) pour cette même année.

Pour terminer, cinq tableaux figurent en annexe. Le tableau 9 montre la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, de 2007 à 2012. Les tableaux 10 et 11 illustrent, pour la même période, le nombre de conventions collectives visées et le nombre de salariés concernés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement. Le tableau 12 indique la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention de 2007 à 2012, selon l'année de renouvellement et le secteur d'activité. Enfin, pour ces mêmes secteurs, le tableau 13 illustre l'évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur, de 2007 à 2014.

11. Institut de la statistique du Québec, Principaux indicateurs économiques désaisonnalisés.

ANNEXE

Tableau 9

Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2007-2012, en pourcentage

Secteur d'origine	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tous les secteurs	**3,0**	**2,6**	**2,0**	**2,3**	**1,4**	**2,5**
Ensemble du secteur public	**3,4**	**2,2**	**2,0**	**2,3**	**1,3**	**2,7**
Administration publique municipale	2,5	1,9	1,7	2	2,4	2,6
Administration publique provinciale	3,4	2,3	3	2,8	1,2	1,8
Administration publique fédérale[12]	-	2,3	1,8	2,3	1,7	6,8
Ensemble du secteur privé	**2,7**	**2,9**	**2**	**2,3**	**2,2**	**2,3**
Secteur privé de la production de biens	1,9	2,1	1,4	1,5	2,4	2,1
Secteur privé de la construction	2,9	2,9	2,3	2,4	-	2,5
Secteur privé de la production de services	2,5	3,5	2,7	2,4	2	2,5

Tableau 10

Nombre de conventions collectives selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2007-2012

Secteur d'origine	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tous les secteurs	**247**	**278**	**239**	**238**	**273**	**194**
Ensemble du secteur public	**29**	**53**	**70**	**52**	**86**	**31**
Administration publique municipale	5	17	40	27	24	11
Administration publique provinciale	24	34	16	20	60	18
Administration publique fédérale	-	2	14	5	2	2
Ensemble du secteur privé	**218**	**225**	**169**	**186**	**187**	**163**
Secteur privé de la production de biens	122	119	82	108	105	77
Secteur privé de la construction	4	1	1	5	-	1
Secteur privé de la production de services	92	105	86	73	82	85

12 Les conventions renouvelées en 2012 dans ce secteur n'ont pas encore toutes été intégrées dans la base de données ICTSN.

Tableau 11

Nombre de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2007-2012

Secteur d'origine	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tous les secteurs	**231 866**	**115 508**	**93 768**	**269 865**	**577 225**	**53 209**
Ensemble du secteur public	**99 271**	**49 918**	**61 505**	**33 248**	**534 498**	**20 586**
Administration publique municipale	925	17 602	14 334	20 438	11 141	13 280
Administration publique provinciale	98 346	30 807	9 060	11 421	500 632	5 860
Administration publique fédérale	-	1 509	38 111	1 389	22 725	1 446
Ensemble du secteur privé	**132 595**	**65 590**	**32 263**	**236 617**	**42 727**	**32 623**
Secteur privé de la production de biens	26 519	29 672	18 288	20 706	28 023	15 610
Secteur privé de la construction	92 592	160	1 068	190 663	-	119
Secteur privé de la production de services	13 484	35 758	12 907	25 248	14 704	16 894

Tableau 12

Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et d'origine par année de renouvellement, 2007-2012, en pourcentage

Secteurs d'activité	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Secteur primaire	**3,0**	**3,0**	**1,5**	**7,5**	**3,4**	**3,1**
Agriculture	-	3,0	-1,7	-	3,0	3,0
Mines et carrières	3,2	-	2,7	7,5	3,4	3,1
Sylviculture	2,3	3,0	-	-	-	-
Secteur manufacturier	**1,8**	**2,1**	**1,4**	**1,4**	**2,3**	**2,0**
1re transformation des métaux	2,7	2,4	3,1	2,1	3,0	2,8
Aliments	1,2	2,1	1,8	2,0	2,1	1,9
Autres industries manufacturières	1,5	0,8	0,9	2,0	4,2	2,6
Bois	1,7	-1,7	0,8	0,9	1,5	1,3
Boissons	1,3	-	1,1	1,4	0,7	-
Caoutchouc et matières plastiques	2,1	2,6	1,4	3,4	1,3	2,3
Cuir	-	-	1,8	-	-	1,4
Habillement	1,9	1,7	1,8	-1,6	-	-
Imprimerie	2,3	0,0	-0,9	1,4	1,1	0,5
Industrie chimique	3,3	2,8	3,0	2,2	2,4	2,3
Machinerie	2,3	2,5	2,3	-	1,6	2,2
Matériel de transport	2,3	3,0	1,1	2,3	3,0	2,8
Meuble	1,7	1,5	-	1,4	1,6	1,8
Minéraux non métalliques	3,1	2,3	2,2	2,0	-	2,5

Tableau 12 (suite)

Secteurs d'activité	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Papier	1,7	1,6	1,8	0,2	2,3	0,9
Produits du pétrole	4,7	4,8	-	-	2,8	-
Produits électriques	1,0	3,2	1,5	1,8	3,1	2,6
Produits en métal	-0,1	1,7	2,0	1,8	2,5	2,4
Tabac	-	2,2	-	1,0	-	-
Textile	1,9	-2,7	-1,0	-	2,2	1,1
Secteur de la construction	**2,9**	**2,9**	**2,3**	**2,4**	**-**	**2,5**
Secteur des services	**3,3**	**2,7**	**2,1**	**2,3**	**1,3**	**2,6**
Administration publique fédérale	-	2,3	1,8	1,9	1,7	6,8
Administration publique municipale	2,7	1,8	1,7	2,0	2,4	2,5
Administration publique provinciale	-	-	4,8	-	1,0	1,3
Assurances	2,2	-	2,6	2,4	2,2	2,0
Autres services	2,0	2,7	2,2	3,0	2,1	2,6
Commerce de détail	2,7	2,4	3,0	2,3	2,3	2,4
Commerce de gros	1,9	2,8	2,8	2,9	3,1	2,9
Communications	2,1	4,1	1,8	2,2	-	-
Électricité, gaz et eau	2,1	2,1	-	2,5	2,2	2,7
Enseignement	3,4	3,2	2,4	2,3	1,6	1,7
Finances	2,0	2,4	2,1	2,2	3,7	1,6
Hébergement	3,0	3,1	4,0	3,2	2,3	3,1
Immobilier	-	4,0	-	-	0,9	5,5
Restauration	3,6	2,9	2,5	2,0	1,8	0,0
Services aux entreprises	3,4	4,2	1,8	1,3	-3,2	0,5
Services médicaux et sociaux	3,0	2,5	2,4	1,4	1,0	2,0
Transports et entreposage	2,3	2,2	1,6	2,0	2,4	2,6

Tableau 13
Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine -- Ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec, 2005-2012, en pourcentage

Secteurs d'activité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Secteur primaire	**2,6**	**2,6**	**2,2**	**3,6**	**2,1**	**4,0**	**2,9**	**3,7**
Sylviculture	2,0	2,3	2,3	2,4	-	-	-	-
Mines et carrières	2,7	2,7	2,1	3,8	2,0	4,0	2,9	3,8
Agriculture	3,0	2,9	3,0	3,2	3,0	3,1	3,1	2,2
Secteur manufacturier	**2,2**	**2,2**	**1,9**	**1,9**	**2,0**	**2,0**	**2,0**	**2,0**
1re transformation des métaux	2,3	2,8	2,5	2,6	2,8	3,1	2,5	2,6
Aliments	1,5	1,8	1,8	2,1	2,1	2,0	1,9	1,7
Autres industries manufacturières	1,6	2,1	1,5	2,6	1,5	2,3	2,6	2,5
Bois	2,1	2,2	2,0	1,5	1,1	1,5	1,7	2,0
Boissons	1,8	1,9	1,7	1,8	0,4	1,3	0,8	0,7
Caoutchouc et matières plastiques	2,3	2,7	1,9	1,6	2,1	1,9	1,8	1,9
Cuir	1,7	2,0	1,5	1,5	2,0	1,0	2,4	2,6
Habillement	1,5	2,1	0,8	-2,3	1,1	1,8	-	-
Imprimerie	2,5	1,4	0,3	0,7	1,3	1,8	1,7	1,9
Industrie chimique	3,6	2	2,7	2,8	2,2	2,7	2,8	2,7
Machinerie	2,7	2,3	2,7	2,2	2,2	2,5	2,1	1,8
Matériel de transport	2,9	3,1	2,6	2,7	3,1	2,4	2,3	2,3
Meuble	1,9	1,1	0,9	2,1	2,0	2,5	1,8	2,4
Minéraux non métalliques	3,2	2,6	2,5	1,5	2,0	2,2	2,3	2,7
Papier	1,8	1,8	1,1	1,6	1,1	1,0	1,6	1,6
Produits du pétrole	5	4,5	4,5	-	3,0	3,2	-	-
Produits électriques	1,9	2,7	2,1	1,9	2,2	2,5	2,3	2,2
Produits en métal	2,3	2,4	2,3	2,0	2,1	2,1	2,3	2,4
Tabac	2,6	2,8	2,8	0,3	1,3	1,0	1,0	1,0
Textile	2,2	0,4	0,9	1,5	1,9	1,9	1,8	1,8
Secteur de la construction	**3,1**	**3,0**	**3,0**	**2,6**	**2,5**	**2,5**	**ns**	**ns**

Tableau 13 (suite)

Secteurs d'activité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Secteur des services	**2,1**	**2,1**	**2,1**	**2,5**	**1,3**	**1,7**	**1,9**	**1,8**
Administration publique fédérale	3,0	1,6	1,5	1,5	1,7	1,8	2,0	-
Administration publique municipale	1,0	2,0	2,1	2,6	2,6	1,7	2,2	2,2
Administration publique provinciale	1,9	2,6	5,0	0,9	1,0	1,0	1,8	2,0
Assurances	2,8	1,3	2,2	2,4	3,4	2,4	2,0	2,1
Autres services	2,7	2,6	2,3	1,9	3,1	2,8	2,4	2,5
Commerce de détail	2,4	2,5	2,4	2,6	2,3	2,2	2,0	2,0
Commerce de gros	2,0	2,1	2,4	3,7	2,5	2,4	2,5	2,6
Communications	1,9	4,6	1,8	2,0	2,1	2,1	3,5	-
Électricité, gaz et eau	2,0	2,1	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,5
Enseignement	2,3	2,1	2,0	2,7	1,1	1,6	1,8	1,3
Finances	1,9	2,2	2,0	4,2	2,6	2,5	1,6	1,7
Hébergement	3,6	3,4	3,2	3,0	2,5	3,3	2,8	1,9
Immobilier	1,1	7,3	1,1	0,8	1,5	3,9	2,2	2,0
Restauration	2,8	3,4	2,7	2,4	2,0	2,4	1,8	1,4
Services aux entreprises	2,2	0,6	5,2	2,9	1,9	1,3	1,1	1,8
Services médicaux et sociaux	2,0	2,0	2,0	1,6	0,8	1,5	1,8	2,0
Transports et entreposage	1,7	2,2	2,2	2,5	2,2	2,9	2,3	2,3

Notes techniques

1. Types de mesures

Le suivi du contenu salarial des négociations de conventions collectives au Québec a deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés. Le premier, qualifié de prévisionnel, porte sur la variation des taux de salaire en cours de convention. Le second, qualifié de tendanciel, mesure la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats obtenus pour chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet non seulement de comparer les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à temps complet, mais aussi de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 3 à 6, 9 et 12 et le graphique 1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains qui s'applique au taux de salaire versé. Lorsqu'une classe salariale est de type à taux multiples, le taux maximal est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre, sans égard à la date d'entrée en vigueur ou à celle de la signature. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués visés par une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 7, 8 et 13 et le graphique 2 renvoient aux résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Ainsi, le taux maximal est retenu pour une classe salariale de type à taux multiples. Les données sur l'indicateur tendanciel partent de l'année 1986.

2. Unités de négociation

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 cols blancs et plus. Une unité de négociation est dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois ou l'un des codes suivants : le Code du travail du Québec, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation des conventions

collectives dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique du Canada.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral. Le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et régionales comme les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté (MRC). L'administration publique provinciale regroupe le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux), les établissements d'enseignement du secteur public ainsi que les établissements publics de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada.

En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des réseaux municipaux de distribution d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la Classification des activités économiques du Québec de 1984 réalisée par l'Institut de la statistique du Québec. Elle s'inspire largement de la Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation travaillant dans les secteurs primaire, manufacturier ou de la construction produisent des biens et les autres, des services.

Taille de l'unité de négociation

Une grande unité regroupe 500 salariés et plus, une unité moyenne, de 200 à 499, et une petite, moins de 200.

3. Classes salariales

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit la classe inférieure et la classe modale. La première est la plus faiblement rémunérée, et la seconde regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est déterminée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique.

Lorsque l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les cols blancs. Cependant, seule la classe modale est utilisée pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.

Taux de salaire

Il importe de noter que sont exclus de chaque classe le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un seul taux, elle est dite à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite à taux multiples. Dans ce cas, le taux minimal et le taux maximal sont retenus : le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, dans le cas des classes salariales à taux multiples, seul le taux de salaire maximal est utilisé pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.

4. Taux de salaire versé

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme un montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur; elle rend ce taux supérieur à celui de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC).

Clause d'indexation à l'IPC

Avant que les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation soient publiées, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codifiées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent document, les taux d'inflation prévus pour le Canada s'établissent ainsi : 1,8 % en 2013 et 2 % en 2014, 1,9 % en 2015, 2 % en 2016 et 1,8 % en 2017.

En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont également utilisées et servent à mettre à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont les suivants: 2,1 % en 2013, 2 % en 2014, 2,1 % en 2015 et 2 % en 2016 et en 2017.

Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année correspond à une moyenne des données mensuelles prévues et des données observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins[13]; elles sont révisées au moins deux fois par année.

5. Méthodes de calcul

Les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux, tandis que l'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés en utilisant cette méthode s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Il faut comparer, pour chaque unité de négociation, le taux du mois de décembre de l'année visée (S12) avec celui en vigueur au mois de

13. Fédération des caisses Desjardins du Québec, Prévisions économiques et financières, volume 17, hiver 2013.

décembre de l'année antérieure (S0); l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S12}{S0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Ainsi, si le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S3) et celui en vigueur au mois de juin (S6) sont connus, il est possible de calculer, pour chaque unité de négociation, la hausse (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S6}{S3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés à l'aide de la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations survenues à partir du début de la période.

Plus les hausses sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible, et inversement.

À titre d'exemple, si la période a une durée de trois ans et que le taux de salaire horaire en vigueur chaque mois est connu (Sj; j = 1,…, 36), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (Wi; i = 1, 2, 3) par rapport à celui de l'année qui précède la période (W0) fournira le taux de croissance recherché :

N = 36

$$\Sigma S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3)$$

Le calcul de la croissance salariale peut en effet être effectué en cours de convention à l'aide de l'équation suivante :

N = 36

$$\frac{\Sigma S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à (1 + g1) et g1, au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à (1 + g1) x (1 + g2) et g2, au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g3, le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

Il est possible de trouver le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en résolvant l'équation suivante :

N = 36

$$\frac{\Sigma S_j}{12\,W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau qui suit permet d'illustrer les deux méthodes. Si l'on prend en considération une clause salariale d'une durée de trois ans, dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois, on peut examiner trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles du taux de salaire.

La première façon (A) présente un étalement uniforme, la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C) signale une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés, effectué à l'aide de la méthode des taux, donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que le calcul effectué à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et B, une croissance moindre.

Clause salariale	Taux de salaire horaire ($) W0	Taux de croissance salariale (%) 1re année g_1	Taux de croissance salariale (%) 2e année g_2	Taux de croissance salariale (%) 3e année g_3	Taux de salaire horaire ($) W_3	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) g
A	10 $	5,0	5,0	5,0	11,58 $	5,0
B	10 $	2,5	2,5	10,0	11,56 $	3,8
C	10 $	10,0	2,5	2,5	11,56 $	6,1

6. Révision des données

Les données présentées dans ce document peuvent être modifiées d'un trimestre à l'autre, puisqu'un certain nombre de conventions collectives sont disponibles seulement après la date de publication des résultats trimestriels. De plus, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir la section Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.